

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 81-207 du 23 Juillet 1981

chargeant le Camarade Manassé AYAYI,  
Ministre des Entreprises Publiques et Semi-  
Publiques, de l'intérim du Camarade Abou  
Bakar BABA-MOUSSA, Ministre du Plan, de la  
Statistique et de l'Analyse Economique pour  
compter du 24 Juillet 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi  
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 24 Juillet 1981, le Camarade Manassé AYAYI,  
Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est  
chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse  
Economique pendant l'absence du Camarade Abou Bakar BABA-MOUSSA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 23 Juillet 1981

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MIEPSEP-MPSAE 6  
autres Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2  
DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.-